

Chaque école bernoise encouragée à définir son plan pédagogique MITIC

«L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) constitue aujourd'hui une compétence de base au même titre que la lecture, l'écriture et le calcul.» Partant de cette évidence, le directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, **Bernhard Pulver** (photo), a dévoilé en août une trentaine de recommandations aux communes et aux directions d'école, portant sur les médias et l'informatique.

Christian Georges

Même si elles n'ont pas un caractère obligatoire, ces recommandations fixent un horizon idéal qu'il sera difficile d'ignorer. «Chaque école doit mettre au point un plan pédagogique MITIC (médias, images et technologies de l'information et de la communication) définissant concrètement les modalités de mise en œuvre de l'éducation aux médias et de l'informatique», insiste Bernhard Pulver. «Les autorités communales exigent que les écoles élaborent et révisent périodiquement un plan MITIC.»¹ Parce que de tels plans auront une incidence sur les dépenses d'infrastructure, il appartiendra aux autorités communales de les discuter en commun et de les approuver. Aux écoles qui ne savent trop comment élaborer ce fameux plan, le Centre MITIC interjurassien mettra à disposition un outil web. Puissent-elles faire mentir cet hebdomadaire romand qui voyait récemment dans le volet MITIC du Plan d'études romand un «fourre-tout» incapable de juguler l'analphabétisme numérique!

Chaque établissement bernois tiendra compte des compétences en médias et en informatique de son corps enseignant. Mais, avertit la Direction de l'Instruction publique, «ces compétences devraient se compléter» et il faudra «en tenir compte lors de l'engagement de nouvelles personnes». «Il faut encourager les enseignants et enseignantes à avoir une attitude ouverte vis-à-vis des évolutions dans le domaine des médias et de l'informatique» et organiser une «formation continue systématique», insiste-t-elle également.

Au niveau de l'équipement, les recommandations bernoises s'éloignent du concept de «salles informatiques». Elles encouragent l'acquisition de terminaux informatiques mobiles pour les élèves et l'installation d'un réseau wi-fi doté d'une bande passante suffisante (2 Mbit/s par appareil) pour travailler en simultané avec de la vidéo. Des points d'accès permettront d'ajuster la puissance d'émission au débit de données. Les recommandations font même un pas en direction de l'usage de leurs appareils personnels par les élèves: «Le principe BYOD (*Bring Your Own Device*) peut être étudié par des écoles dans le cadre de projets comme alterna-



tive possible à l'acquisition de terminaux par la commune.»

Les recommandations préconisent la prudence en ce qui touche au stockage des données et à l'utilisation de services en nuage. La Haute école pédagogique bernoise a élaboré un système de feux tricolores pour évaluer le degré de protection des documents et des contenus numériques et pour déterminer s'ils peuvent être utilisés dans l'enseignement.

Autre recommandation décapante: «Il faut utiliser les compétences des élèves lors de l'utilisation des appareils, des logiciels, d'internet et des médias sociaux.» La Direction de l'Instruction publique ne voit aucun obstacle à ce que les élèves les plus dégourdis en matière de MITIC jouent le rôle de «coaches médias» et «déchargent ainsi les enseignantes et enseignants dans l'encadrement de la classe». Les intéressé-e-s recevraient même un certificat précisant la nature de leur engagement et de leurs compétences...

Enfin, l'enseignement des compétences MITIC définies dans les plans d'études «doit être planifié de manière interdisciplinaire et réparti entre le plus de disciplines possible». Le choix des moyens et des contenus d'enseignement portera toujours plus sur le numérique, à condition que les exigences de qualité et la conformité aux plans d'études soient garanties.

¹ Recommandations à lire ici: <http://bit.ly/2bYJC1n>